

## **PROTOCOLE SANITAIRE POUR LA REPRISE DE L'ACTIVITE ADMINISTRATIVE ET PEDAGOGIQUE DU LYCEE HÔTELIER QUERCY-PERIGORD DE SOUILLAC**

### Textes de références :

*Protocole sanitaire - Guide relatif aux établissements secondaires. Avril 2020.*

*Circulaire relative à la réouverture des écoles et établissements et aux conditions de poursuite des apprentissages.*

*Bulletin officiel de l'Éducation nationale n°20 du 14 mai 2020*

### Préambule :

Le protocole sanitaire du lycée hôtelier Quercy-Périgord précise les modalités pratiques de réouverture du lycée après la période de confinement dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Il doit permettre le retour des personnels et des élèves et poursuivre ainsi l'activité administrative et pédagogique du lycée dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

Les personnels, les élèves et tous les partenaires du lycée amenés à intervenir dans le lycée s'engagent à respecter ce protocole et en particulier les gestes barrières :

Port du masque, lavage des mains et distanciation physique obligatoires dès l'entrée dans le lycée.

### a) Aménagement des locaux:

Pour respecter au mieux le protocole sanitaire, seules les salles nécessaires en fonction des emplois du temps et des effectifs élèves sont ouvertes et mises à disposition après désinfection et nettoyage régulier.

Une salle par groupe d'élèves. Un bureau par élève à son nom.

Ce sont les professeurs qui se déplacent de salle en salle et non les élèves.

Le bureau professeur est nettoyé par chaque professeur en début et en fin de cours.

Des lingettes désinfectantes et du gel hydro alcoolique sont mis à disposition dans chaque salle de cours.

Sont interdits d'accès:

Tout le bâtiment 300 sauf l'infirmerie et la salle de réunion.

Les salles informatiques.

Les ateliers professionnels et vestiaires.

La salle d'Arts appliqués.

Le foyer et la salle de musculation.

L'accès au CDI est réservé uniquement à Mme la Documentaliste pour procéder aux retours des prêts dans le respect du protocole sanitaire et à l'inventaire de fin d'année. Seule Mme la Documentaliste a accès aux ordinateurs, imprimantes, relieuses, livres du CDI.

Le nettoyage des bureaux administratifs (tables, ordinateurs, téléphone) est réalisé par la personne occupant le bureau. Des lingettes désinfectantes et du gel hydro alcoolique sont mis à disposition dans chaque bureau administratif ou Vie scolaire.

Un fléchage de circulation et une signalétique au sol pour la distanciation physique sont matérialisés dans tous les bâtiments ouverts aux personnels et aux élèves.

L'infirmerie du lycée est aménagée dans le respect du protocole sanitaire.

### b) L'internat:

Accueil uniquement à l'internat 96 sur la base de:

1 chambre et 1 douche par élève et 1 toilette pour 2 élèves.

Aucun déplacement d'élève entre les chambres n'est autorisé.

Des lingettes désinfectantes sont mises à disposition des élèves dans chaque chambre.

### c) Le self:

Le service de restauration est mis en place dans le respect du protocole sanitaire pour les élèves et les commensaux à partir du jeudi 4 juin 2020 et uniquement lors de la présence des élèves.

### d) Les Personnels:

Mise en place et respect du protocole sanitaire gouvernemental relatif à la réouverture et au fonctionnement des lycées.

Port du masque obligatoire dès l'entrée du lycée pour tous les personnels et les élèves.

Mise à disposition de l'ensemble des personnels de masques et gel hydro alcoolique.

Mise à disposition des Agents régionaux des équipements spécifiques dans le respect du protocole sanitaire de la Région Occitanie.

Information donnée à tous les personnels sur le protocole sanitaire à respecter dès l'arrivée dans le lycée.

e) Les élèves:

Le retour des élèves est sur la base du volontariat des familles.

Les élèves s'engagent à prendre leur température avant de quitter le domicile.

Accueil des élèves à compter du jeudi 4 juin sur le principe de l'alternance:

Un groupe d'élèves du lundi 9H au mardi 17H.

Un groupe d'élèves du jeudi 9H au vendredi 17H.

Le mercredi est libéré des élèves pour permettre le nettoyage et la désinfection des locaux.

Une information sur le protocole sanitaire du lycée, les gestes barrière et les nouvelles règles à respecter dans le lycée est donnée à chaque élève dès son arrivée.

Un nouvel emploi du temps est construit pour chaque groupe d'élèves. Cet emploi du temps doit permettre à chaque élève de reprendre contact avec ses professeurs mais aussi de faire le point sur cette période de confinement avec son Professeur principal et si besoin était avec l'Infirmière ou l'Assistante sociale du lycée.

L'accès à l'extérieur du lycée est limité aux "pauses cigarettes" encadrées par des AED. Aucune sortie de l'établissement n'est autorisée sur les 2 jours de présence au lycée.

Conclusion

L'ensemble de ces mesures doivent nous permettre d'accueillir au maximum 24 internes par période de deux jours (12 garçons et 12 filles) plus les 1/2 Pensionnaires et Externes et ainsi pouvoir proposer à toutes les classes un retour ponctuel au lycée dans le respect des prescriptions émises par les autorités sanitaires.

L'objectif de ce retour en classe n'est pas de terminer un programme de cours mais de reprendre un contact bienveillant avec les élèves pour préparer avec eux soit la rentrée de septembre, soit une poursuite d'études, soit l'entrée en vie active.

Protocole validé par le Comité d'Hygiène et Sécurité et le Conseil d'administration du lycée le mercredi 27 mai 2020.

Le Proviseur,

Jacques Mordret

